

Vue d'ensemble des cotisations liées aux produits sur la récolte 2026 (CHF / t)

Type de cotisations / Culture		Cotisations prélevées par les premiers intervenants					Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation		
		PurEpeautre Bio Suisse	Autres céréales panifiables bio (blé, seigle, amidonnier/engrain, méteil) ³	Autres grandes cultures bio pour le sect. alimentaire ⁴	Céréales fourragères et légumineuses (sect. fourrager)	Mais grain	Colza	Tournesol	
Cotisations	Production	Cotisation de base FSPC	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55	
		Cotisation swiss granum	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	
		Union Suisse des Paysans	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	
		Fonds d'allègement du marché FSPC	4.45	4.45					
		Solution de succession "loi chocolatière" ¹	38.10 ¹	38.10 ¹					
		Fonds promotion céréales	0.50	0.50					
		Essais variétaux céréales panifiables bio	0.25	0.25					
		Sélection bio céréales panifiables		0.50					
		Association de l'huile de colza suisse						5.00	
		Pool de production oléagineux						4.00	4.00
		Promotion légumineuses à graines Bio ²				15.00 ²	30.00 ²		
		Cotisation IG Dinkel	10.00						
	Total production bio	50.10	40.60	1.25	16.25	31.25	6.25	1.25	
Commerce et transformation	Cotisation swiss granum	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50		
	Fonds promotion céréales FMS	0.38	0.38						
	Essais variétaux céréales panifiables bio	0.25	0.25						
	Sélection bio céréales panifiables		0.50						
	Association de l'huile de colza suisse						1.00		
	Pool de production oléagineux						2.00	2.00	
	Total commerce et transformation	1.13	1.63	0.50	0.50	0.50	1.50	0.50	
Total général		51.23	42.23	1.75	16.75	31.75	7.75	1.75	

1 Fr. 38.10/t sont payés pour le soutien à l'utilisation des matières premières suisses par tous les producteurs qui reçoivent la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération

2 Promotion de la production indigène des légumineuses à graines. S'applique à toutes les céréales fourragères et aux légumineuses (sect. fourrager) (uniquement pour les producteurs bio).

3 Cela inclut également Epeautre bio (non PurEpeautre)

4 Cela inclut également l'avoine alimentaire, orge de brasserie et le soja alimentaire